

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn

Séance du 03/04/2023

Date de la convocation:
28/03/2023
Date d'affichage:
28/03/2023

L'an 2023 et le 03 avril à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle polyvalente d'Eschbach, sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 33

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires : MMES : CABIROL de SAINT GEORGES CRONMULLER Martine Mireille, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STURM Céline, WEINLING HAMEL Elisabeth

MM : BALL Jean-Claude, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHMITT André, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WEISS Damien, WERNERT Stéphane.

Suppléants – avec délégation de vote :

Suppléants – sans délégation de vote : MM., HOCH Georges, JOTZ Ludovic, M JUNG Jean-Yves, OSTER Rémy, ROCCHI Jacques, ROS Jean-Charles,

Elus excusés – procuration ou représenté par le suppléant :

MMES : STIEFEL Martine donne procuration à LEDIG Evelyne, STURM Céline est représentée par ROCCHI Jacques, WALTER Clarisse donne procuration à CUNTZ Freddy

MM : BASTIAN Marc donne procuration à ISEL Roger, MALL Philippe donne procuration à SITTER Pierrot, SCHNEIDER Francis donne procuration à NIEDERER Gérard,

Titulaires : MM : RUTSCH François, SCHERTZ Christophe, SCHNEIDER Dominique.

Suppléants : MMES : MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle.

MM : HEBTING Benoit, FISCHER Alain, ROMIAN Serge, SCHAEFER Marc, WEHRUNG Freddy.

Secrétaire de séance : M BALL Jean-Claude

Réf : 027.2023
Vote : A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Oui

027.2023 : Affectation des résultats de l'exercice 2022 et validation des annexes budget – (tableau annexe 1 des contributions et subventions, tableau annexe 2 des écritures internes, tableau des effectifs).

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24

décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu le budget de la communauté de communes pour l'exercice 2022, composé d'un budget principal et de budgets annexes,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 établi par le comptable public,

Vu le compte administratif de l'exercice 2022 établi par l'ordonnateur,

Considérant que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice concerné, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant la concordance des écritures du compte de gestion tenu par le comptable public et du compte administratif tenu par l'ordonnateur,

Considérant les informations prévisionnelles de l'état 1259 EPCI indiquant les bases prévisionnelles d'imposition pour 2022 et 2023, et les compensations de taxes,

Considérant la proposition de taux des impôts directs locaux, et le produit attendu nécessaire à l'équilibre du budget,

Considérant le débat d'orientation budgétaire (délibération n°019.2023 du conseil communautaire du 20.03.2023) et vu l'avis favorable du conseil communautaire réuni le 20.03.2023, se prononçant pour l'exercice 2022, et prévoyant pour 2023 la poursuite des opérations en cours, une stabilisation de la fiscalité et des différents tarifs de produits des services, du domaine et des ventes diverses, sauf exceptions,

Considérant le principe d'unité du budget, composé d'un budget principal et de budgets annexes, le budget de l'exercice 2022, son exécution, et le projet de budget pour l'exercice 2023,

Considérant que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés sur l'année considérée, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'affecter les résultats de section de fonctionnement, et le solde d'exécution de section d'investissement, du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2022 comme suit aux budgets respectifs de l'exercice 2023 :**

N°o	REPORTS (résultats positifs en recettes, résultats négatifs en dépenses)	En section de fonctionnement	Report en section de fonctionnement 002	Transfert en section d'investissement 106/1068
64800	BUDGET PRINCIPAL	2 538 202,49	2 283 761,63	254 440,86
64881	CADT FLECKENSTEIN	78 223,86	78 223,86	
64882	BUDGET ANNEXE BATIMENTS D'ACTIVITES	44 686,77	44 686,77	
64871	BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES ESCHBACH	846 307,31	846 307,31	
64872	BUDGET ANNEXE ZAC SUD A WOERTH	73 455,21	73 455,21	
64883	BUDGET ANNEXE ZAC THERMALE MORSBRONN	7 073,69	7 073,69	
64884	BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE A DURRENBACH	57 192,91	28 941,02	28 251,89
64889	BUDGET ANNEXE PRODUCTION ENERGIE HELIONS	7 469,35	7 469,35	
64873	BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES WILLENBACH	-0,06	-0,06	
64841	BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES	547 539,59	542 709,59	4 830,00
64874	BUDGET ANNEXE ZA POLE BOIS A HEGENEY	2 891,87	2 891,87	
64886	BUDGET ANNEXE ILOT URBAIN CENTRE DE WOERTH	170 955,63	75 577,14	95 378,49
64888	BUDGET ANNEXE PB BATIMENT INNOVANT PREUSCHDORF	7 488,60	7 488,60	
64887	BUDGET ANNEXE PB BATIMENT D'ACTIVITES ESCHBACH	73 834,52		73 834,52
64878	BUDGET ANNEXE SITE ECONOMIQUE A WOERTH	92 409,74		92 409,74
64875	BUDGET ANNEXE ZA SORMATT LEMBACH	-0,04	-0,04	
	TOTAL BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	4 547 731,44	3 998 585,94	549 145,50
N°o	Budgets avec gestion de stocks : pas de couverture des déficits d'investissement par l'excédent de fonctionnement	En section d'investissement	Report en section d'investissement dépenses 001	Report en section d'investissement recettes 001
64800	BUDGET PRINCIPAL	-254 440,86	-254 440,86	
64881	CADT FLECKENSTEIN	12 468,28		12 468,28
64882	BUDGET ANNEXE BATIMENTS D'ACTIVITES	688 183,81		688 183,81
64871	BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES ESCHBACH	137 529,95		137 529,95
64872	BUDGET ANNEXE ZAC SUD A WOERTH	154 383,70		154 383,70
64883	BUDGET ANNEXE ZAC THERMALE MORSBRONN	490 795,38		490 795,38
64884	BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE A DURRENBACH	-28 251,89	-28 251,89	
64889	BUDGET ANNEXE PRODUCTION ENERGIE HELIONS	25 628,26		25 628,26
64873	BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES WILLENBACH	0,00		
64841	BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES	-4 830,00	-4 830,00	
64874	BUDGET ANNEXE ZA POLE BOIS A HEGENEY	55 437,00		55 437,00
64886	BUDGET ANNEXE ILOT URBAIN CENTRE DE WOERTH	-95 378,49	-95 378,49	
64888	BUDGET ANNEXE PB BATIMENT INNOVANT PREUSCHDORF	6 744,76		6 744,76
64887	BUDGET ANNEXE PB BATIMENT D'ACTIVITES ESCHBACH	-560 897,55	-560 897,55	
64878	BUDGET ANNEXE SITE ECONOMIQUE A WOERTH	-562 412,12	-562 412,12	
64875	BUDGET ANNEXE ZA SORMATT LEMBACH	44 514,81		44 514,81
	TOTAL BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	109 475,04	-1 506 210,91	1 615 685,95

• D'approuver les annexes aux budgets suivants :

- Tableau annexe n°1 au budget, des contributions et subventions-participations à verser en 2023, annexé à la présente délibération, et prévues au budget,

- Au titre des opérations conduites par la communauté de communes,
- Au titre de l'exécution des conventions de mandats, d'objectifs et de moyens en place,
- En qualité de membre adhérent aux organismes cités,

Et d'autoriser le président à effectuer les dépenses prévues conformément aux conditions de versements précisés dans les programmes, les conventions ou statuts considérés, et dans les limites des enveloppes totales précisées dans l'annexe,

- Tableau annexe n°2 des écritures internes entre budgets, annexé à la présente délibération, détaillant :

- Etat 1 : écritures de prises en charge internes – affectations entre budgets – frais de poste

- *Etat 2 : écritures de prises en charge internes – affectations entre budgets – frais d’assurances*
- *Etat 3 : écritures de prises en charge internes – affectations entre budgets – autres affectations.*
- *Etat 4 : contributions ou reversements du budget principal aux budgets annexes*
- *Etat 5 : Ecritures d’ordre au sein des budgets*
- *Amortissement des immobilisations,*
- *Amortissement des subventions,*
- *Amortissement des fonds de concours*
- *Charges réparties sur plusieurs exercices – étalement des charges*
- *Etat 6 : Ecritures de provisions et reprises sur provisions*
- *Etat 7 : Suivi des cautions encaissées au 01.01.N*
- *Etat 8 : Ecritures d’avances et de remboursement d’avances du budget principal aux budgets annexes*
- *Etat 9 : Suivi des opérations sous mandat*
- *Etat 10 : Ecritures de stocks et transferts de charges liées*
- *Etat 11 : flux financiers au sein du bloc communal (entre communes et communauté de communes) / fonds de concours / subventions exceptionnelles*
- *Etat 12 : Attributions de compensations*
- *Etat 13 : Portages EPFL en cours*
- *Etat 14 : Ecritures de travaux en régie (chap. 72)*
- *Etat 15 : Suivi des avances remboursables compte 238*
- *Etat 16 : Décisions de transfert chapitre 23-21 (fin d’opération N-1)*

- **Autres annexes au budget, état de la dette, tableau des effectifs, ... (cf. compte-rendu débat d’orientation budgétaire et tableau annexe du budget principal),**

- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l’exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l’exécution de la présente décision.

Cette délibération peut faire l’objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l’Etat - contrôle de légalité), soit d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d’un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d’un nouveau délai de deux mois à compter de l’intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 03/04/2023

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le secrétaire de séance, BALL Jean-Claude

Le président, Roger ISEL